

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information 1701, rue Parthenais, UO 3210 Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2303 126

Le 28 mars 2023

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics

et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur

l'accès)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 mars 2023, visant à obtenir un spécimen de toutes les versions de la « Fiche d'interpellation FIN » dont il est fait mention sur le site de l'ENPQ ici: https://www.enpq.qc.ca/fiche-fin.

Cependant, nous ne pouvons vous transmettre le document demandé en raison de l'article 28(6) de la Loi sur l'accès puisque la fiche d'interpellation FIN est un format d'écran du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et par le fait même, serait susceptible de révéler des renseignements concernant les composantes du système de communication destiné à l'usage des policiers.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi cités et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels